



Notice explicative du compte rendu individuel remis à chaque exploitation participant à l'échantillon sur la situation des revenus

Auteur : Agroscope
Dépouillement centralisé des données comptables
Version : V0.9
Disponible sous : www.situationdurevenu.ch > Livraison de données > Compte-rendu individuel

Sommaire

1.	Compte rendu individuel (CRI)	2
2.	Standardisation	2
3.	Chiffres-clés non monétaires	3
3.1	Main-d'œuvre	3
3.2	Effectifs d'animaux	3
3.3	Surface agricole utile	3
4.	Chiffres-clés monétaires	3
4.1	Bilan	3
4.1.1	Variation des capitaux propres	3
4.1.2	Liquidité	4
4.1.3	Degré de financement étranger	4
4.1.4	Facteur d'endettement	5
4.2	Compte de résultats	5
4.3	Calcul des flux de trésorerie	5
4.4	Revenu agricole et revenu du travail	7
4.4.1	Revenu agricole	7
4.4.2	Revenu du travail	7
4.4.3	Salaire comparable	8
4.5	Revenus et consommation privée du ménage	8

1. Compte rendu individuel (CRI)

Le compte rendu individuel apporte une plus-value aux participants à l'échantillon sur la situation des revenus, en plus de l'indemnisation financière qu'ils reçoivent. Les chefs d'exploitation peuvent ainsi comparer leur exploitation à des exploitations ayant des structures semblables et à la moyenne nationale. Ils peuvent également analyser le développement de leur exploitation sur les dernières années.

Le compte rendu individuel comprend une série de chiffres qui sont représentés sous forme de diagrammes. Le présent document a pour but d'expliquer la signification de ces différents chiffres.

Dans les diagrammes du compte rendu individuel, les colonnes de couleur différente permettent à l'exploitant une comparaison ciblée de son exploitation avec des groupes de comparaison. Les désignations, couleurs et significations des colonnes sont les suivantes :

1. CH : la colonne rouge à gauche représente la moyenne suisse.
2. Expl : les colonnes bleues au centre contiennent les chiffres de l'exploitation. Lorsque l'exploitation participe pour la première fois à l'enquête, seule une colonne est représentée, sinon plusieurs.
3. GC : les colonnes vertes à droite représentent les valeurs moyennes des exploitations ayant des caractéristiques structurelles semblables à l'exploitation considérée pour l'année actuelle de relevé.
 - GC Q4 représente les 25 % des exploitations qui réalisent le revenu du travail le plus élevé (le quart «supérieur»).
 - GC XX représente la valeur moyenne de toutes les exploitations du groupe de comparaison pour l'année actuelle de relevé XX.
 - GC Q1 indique la moyenne du quart «inférieur» (en termes de revenu du travail) des exploitations du groupe de comparaison.

Indications : Les estimations basées sur un échantillon revêtent une certaine incertitude. Moins le groupe comprend d'exploitations, plus les incertitudes sont généralement grandes. Lorsque le groupe de comparaison (GC Q4, GC XX ou GC Q1) comprend moins de 5 exploitations, les statistiques du groupe ne sont pas représentées pour des questions de qualité et de protection des données.

2. Standardisation

Pour pouvoir comparer les différents types d'exploitation, régions et années, les boucléments comptables de toutes les exploitations ont tous été standardisés comme suit :

- Les cotisations AVS/AI/APG du couple d'exploitants sont incluses dans les charges d'exploitation sous charges de personnel.
- Les éventuelles contributions ordinaires au pilier 2b du couple d'exploitants sont affectées à hauteur de 60% aux charges de personnel de l'exploitation et à hauteur de 40% à la consommation privée.
- Le relevé a pour but de représenter le revenu de l'ensemble du ménage agricole. C'est pourquoi les éventuels salaires versés au/à la conjoint/e du/de la chef/fe d'exploitation ne sont pas considérés comme charges du personnel, ni comme revenu dépendant. De ce fait, le revenu agricole calculé pour le ménage agricole peut être comparé entre les différentes exploitations, indépendamment de savoir si le/la conjointe travaillant dans l'exploitation agricole est employé/e ou non. Dans les exploitations concernées, le revenu agricole augmente d'autant. Un indicateur économique clé appelé «revenu du travail

par unité de main-d'œuvre familiale à plein temps» permet la comparaison du revenu par unité de travail.

- Les éventuelles assurances accidents et indemnités journalières en cas de maladie du couple d'exploitants sont prises en compte dans les charges d'exploitation sous les charges de personnel.

3. Chiffres-clés non monétaires

Ce chapitre explique en détail tous les chiffres-clés non monétaires du CRI. Les chiffres-clés non monétaires représentent la taille de l'exploitation en termes de main-d'œuvre, d'effectifs d'animaux et de surface agricole utile. Une partie des chiffres-clés non monétaires provient du système d'information agricole AGIS de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

3.1 Main-d'œuvre

Les colonnes du diagramme se composent de deux groupes de personnes : les employés rémunérés de l'exploitation et la main-d'œuvre familiale non rémunérée qui travaille sur l'exploitation.

3.2 Effectifs d'animaux

Le diagramme Effectifs d'animaux représente les effectifs d'animaux (en unités gros bétail, UGB) de l'exploitation agricole répartis par catégorie animale.

3.3 Surface agricole utile

La surface agricole utile (SAU) est indiquée en hectares. La SAU est répartie entre les principales cultures. Les cultures pérennes comprennent les cultures qui perdurent plusieurs périodes de végétation, par exemple les vignes, les fruits, les baies, les pépinières. Les prairies permanentes sont incluses dans la catégorie herbages.

4. Chiffres-clés monétaires

A partir de la page 2, le CRI présente les chiffres-clés monétaires. Cette partie comprend le bilan, le compte de résultats, le calcul des flux de trésorerie ainsi que les résultats concernant le revenu agricole, le revenu du travail et le revenu total.

4.1 Bilan

Le bilan forme la base de la comptabilité financière. Le bilan présente la provenance (passifs) et l'utilisation (actifs) du capital de l'exploitation. Les valeurs indiquées dans le tableau se réfèrent au bilan de clôture au 31 décembre de l'année de relevé.

4.1.1 Variation des capitaux propres

La constitution de capitaux propres correspond à la somme des revenus agricole et non-agricole, déduction faite des dépenses privées. En y intégrant les apports et les retraits de capitaux privés, on obtient la variation des capitaux propres.

La variation des capitaux propres représente la différence entre les capitaux propres au 1.1. par rapport au 31.12. de la même année.

4.1.2 Liquidité

La liquidité représente la capacité d'une exploitation à pouvoir honorer en tout temps ses obligations de paiement dans les délais et en totalité. La liquidité est capitale pour la survie d'une entreprise. Une liquidité insuffisante peut notamment conduire à la faillite.

Le degré de liquidité 2 est employé ici pour estimer la liquidité de l'exploitation agricole. Cet indicateur se calcule comme suit :

$$\text{Degré de liquidité 2} = \frac{\text{Liquidités} + \text{créances} + \text{actifs de régularisation}}{\text{Capital emprunté à court terme} + \text{passifs de régularisation}}$$

Cet indicateur économique clé compare les liquidités disponibles aux dettes exigibles à court terme. En principe, ce chiffre-clé permet de répondre à la question suivante : «Suis-je en mesure de payer immédiatement mes factures en attente avec les liquidités disponibles?»

Il faudrait toujours pouvoir répondre par l'affirmative à cette question pour ne pas se retrouver dans une situation d'insolvabilité qui pourrait menacer l'existence de l'entreprise. Les disponibilités devraient donc pouvoir à tout moment couvrir les dettes à court terme.

Concrètement, cela signifie que les barres du diagramme devraient au moins atteindre le seuil de 1. Si le chiffre-clé est inférieur à 1, les dettes à court terme ne peuvent pas être couvertes totalement avec les liquidités disponibles.

Information importante : ce chiffre-clé calcule les liquidités à l'aide du bilan de clôture au 31 décembre de l'exercice comptable et représente donc la situation de l'entreprise à un moment donné, en l'occurrence à la date de clôture de l'exercice comptable. Les liquidités peuvent en effet être soumises à d'importantes fluctuations journalières ou mensuelles.

4.1.3 Degré de financement étranger

Le degré de financement étranger (DFE) indique le pourcentage des passifs représenté par les capitaux étrangers à l'exploitation. Le DFE évolue de manière positive (+) ou négative (-) par emprunt de capitaux (+), remboursement des emprunts (-), apports (-) et retraits de capitaux privés (+) ainsi que par la variation annuelle des capitaux propres (+/-). Un faible DFE est un avantage car les capitaux empruntés doivent généralement être rémunérés, ce qui engendre des coûts. D'autre part, lorsque le DFE est bas, la dépendance par rapport aux investisseurs externes est plus limitée.

Il est cependant normal que le DFE soit élevé après la reprise de l'exploitation ou suite à des investissements récents du fait des emprunts de capitaux.

Le degré de financement étranger exprimé en pourcentage (%) se calcule comme suit :

$$\text{Degré de financement étranger} = \frac{\text{Financement étranger}}{\text{Total des passifs}} * 100$$

4.1.4 Facteur d'endettement

Le facteur d'endettement indique combien d'années le dernier flux de trésorerie entreprise et privé (= flux de trésorerie agricoles + flux de trésorerie non agricoles + flux de trésorerie privés) devrait être obtenu pour pouvoir se libérer des dettes (c.-à-d. pour pouvoir rembourser la totalité des dettes effectives). Ce calcul suppose qu'un flux de trésorerie entreprise et privé équivalent sera réalisé à l'avenir et qu'aucun capital étranger supplémentaire ne sera emprunté.

La formule de calcul du facteur d'endettement est la suivante :

$$\text{Facteur d'endettement} = \frac{\text{Capital étranger} - \text{Liquidités}}{\text{Flux de trésorerie entreprise et privé}}$$

Les entreprises dont le facteur d'endettement est inférieur à cinq peuvent généralement bien s'adapter aux conditions changeantes du marché. Un facteur d'endettement de six ou plus indique par contre un faible potentiel de rendement et un endettement élevé. Le facteur d'endettement ne peut pas être indiqué pour les communautés d'exploitation car le secteur privé (ménage) n'est pas saisi avec cette forme de collaboration.

4.2 Compte de résultats

Le compte de résultats forme la base du calcul du revenu agricole. Il reflète la marche des affaires d'une exploitation pendant une année. Le compte de résultats peut être structuré différemment. En principe, il comprend les produits, les charges et les bénéfices/pertes qui en résultent.

A la fin de la période couverte par le compte de résultats, les bénéfices/pertes sont reportés au bilan du côté des passifs. Le solde obtenu après décompte des bénéfices/pertes, de la consommation privée et des apports/retraits de capitaux privés constitue la variation des capitaux propres.

Le compte de résultats présente le résultat de toutes les activités au sein de la comptabilité financière, mais aussi des activités agricoles en dehors de la comptabilité financière.

4.3 Calcul des flux de trésorerie

Outre le bilan et le compte de résultats, le calcul des flux de trésorerie constitue un outil supplémentaire pour la gestion financière d'une exploitation agricole. La fiabilité du calcul des flux de trésorerie dépend de l'exhaustivité des flux monétaires enregistrés. Avec l'échantillon sur la situation des revenus, le calcul des flux de trésorerie se limite à l'unité Entreprise et privé représentée dans la comptabilité financière (CoFi). D'autres flux de trésorerie en dehors de cette unité (p. ex. autres dépenses privées) ne sont pas représentés dans le calcul des flux de trésorerie.

Afin d'assurer une cohérence avec la variation des liquidités au bilan, le calcul des flux de trésorerie se concentre uniquement sur les opérations figurant dans la comptabilité financière.

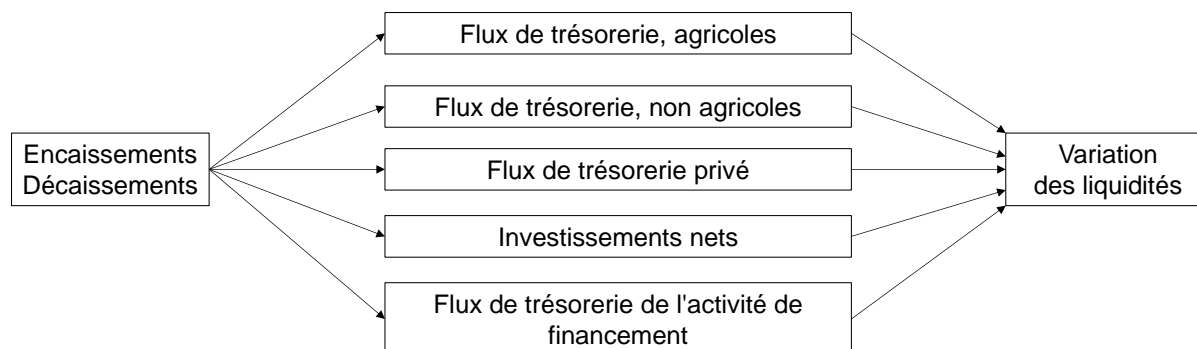
Du fait de la particularité des communautés d'exploitation, le calcul des flux de trésorerie ne comprend que les entreprises individuelles (sans les communautés d'exploitation). Par con-

séquent les chiffres comparatifs (CH xx, GC Q4, GC Q1) dans le CI proviennent uniquement d'exploitations individuelles. Afin d'assurer un minimum de comparabilité, les chiffre-clés sont présentés pour les communautés d'exploitation sous Expl yy jusqu'aux flux de trésorerie entreprise.

Le calcul des flux de trésorerie fournit des informations sur les soldes de tous les mouvements ayant un effet sur les liquidités au cours d'une année, ventilés selon les domaines d'activité suivants :

- Flux de trésorerie agricoles
- Flux de trésorerie non agricoles
- Flux de trésorerie privés
- Investissements nets
- Flux de trésorerie de l'activité de financement

Si l'on additionne les flux de trésorerie provenant de tous les secteurs d'activité, on obtient le montant total des sommes qui sont entrées ou sorties de l'exploitation (variation des liquidités). Les flux de trésorerie agricoles constituent la partie essentielle du calcul des flux de trésorerie. Cette partie ne prend en compte que les flux de trésorerie qui concernent la marche opérationnelle des affaires (p. ex. recettes tirées de la vente des produits et dépenses pour les moyens de production et les employés). Par rapport au revenu agricole, le calcul des flux de trésorerie ne présente que les variations ayant un effet sur les liquidités. Les corrections calculées telles que les amortissements sont ajoutées aux résultats de l'agriculture afin de calculer les fonds réalisés avec l'activité agricole dans l'exercice comptable. La méthode de relevé rend nécessaire ce calcul indirect des flux de trésorerie agricoles. Le calcul direct explique plus simplement ce que le calcul des flux de trésorerie prend en compte (cf. schéma ci-dessous). Les paiements individuels sont affectés aux domaines d'activité susmentionnés et soldés.



Les flux de trésorerie non agricoles comprennent la différence entre les recettes et les dépenses des activités non agricoles (p.ex. scierie, salon de coiffure).

Les flux de trésorerie privés sont essentiellement le solde des revenus annexes (emplois, activités administratives) et des dépenses privées. Si les revenus annexes font défaut, les flux de trésorerie privés sont négatifs.

Les flux de trésorerie de l'activité de financement présentent le solde entre la contraction et le remboursement des dettes à long terme ainsi que des apports et retraits de capitaux privés. Le chiffre-clé indique si l'unité Entreprise et privé a obtenu ou remboursé plus de fonds

pendant l'exercice comptable. Le résultat dépend de la phase du cycle de vie dans laquelle se trouve l'exploitation. Durant la phase de croissance, ce chiffre-clé est positif du fait des investissements, durant la phase de consolidation, il est négatif du fait du remboursement des dettes.

4.4 Revenu agricole et revenu du travail

4.4.1 Revenu agricole

Le revenu agricole est le résultat annuel réalisé par l'exploitation agricole. Il sert à indemniser les propres facteurs de production de l'exploitation, à savoir (i) le travail fourni par les unités de main-d'œuvre familiale travaillant sur l'exploitation et (ii) les capitaux propres investis dans l'exploitation. Ce revenu comprend également les résultats des communautés d'exploitations et des communautés partielles d'exploitations.

4.4.2 Revenu du travail

Le revenu du travail de la main-d'œuvre familiale est l'excédent annuel réalisé par l'exploitation agricole qui sert à indemniser le travail fourni par la main-d'œuvre familiale sur l'exploitation.

Le revenu du travail s'obtient en déduisant les intérêts calculés des capitaux propres du revenu agricole.

Les intérêts (calculés mais sans incidence sur les liquidités) des capitaux propres correspondent à la rémunération des capitaux propres investis dans l'exploitation. Le calcul se base sur les rendements moyens des obligations de la Confédération (durée 10 ans ; Source : Banque nationale suisse BNS) de l'année correspondante. Si le taux d'intérêt moyen des obligations fédérales est négatif, comme ce fut le cas en 2015 et 2016, les intérêts calculés pour les capitaux propres sont alors égaux à zéro.

Les unités de main-d'œuvre familiale comprennent le couple d'exploitants ainsi que d'autres membres éventuels de la famille non-salariés. Les membres de la famille qui sont employés dans l'exploitation (p. ex. un fils) et qui perçoivent donc un salaire de l'exploitation, font partie des employés. Cette règle ne s'applique pas au/à la conjoint/e du/de la chef/fe d'exploitation, qui est toujours considéré/e comme unité de main-d'œuvre familiale (cf. également le paragraphe sur les «Salaires éventuels versés au/à la conjoint/e» au chapitre 2 et les corrections ou standardisations qui en découlent).

En divisant le revenu du travail des unités de main-d'œuvre familiale par le nombre d'unités de main-d'œuvre familiale, on obtient le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale à plein temps. Cette valeur standardisée permet de comparer des exploitations ayant un nombre différent d'unités de main-d'œuvre familiale.

4.4.3 Salaire comparable

Le salaire comparable est une mesure pour les salaires payés aux employés dans le commerce et l'industrie (secteur secondaire) et dans le secteur des services (secteur tertiaire). La valeur représentée est la médiane du salaire brut annuel standard, déterminé à partir de l'enquête sur la structure des salaires¹ réalisée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique et de l'évolution de l'indice des salaires.

4.5 Revenus et consommation privée du ménage

Sachant que dans l'agriculture, exploitation et famille sont très étroitement imbriquées, un tableau récapitule le revenu total et la consommation privée du ménage des exploitants. Dans les communautés d'exploitations, aucune donnée concernant le ménage n'a été saisie et ne peut donc être représentée.

Le revenu total est la somme des revenus agricole et non-agricole du ménage. Le revenu total devrait couvrir au moins la totalité de la consommation privée du ménage.

¹ [Enquête sur la structure des salaires de l'Office Fédéral de la Statistique](#)